

REOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahan-Fandrosoana

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

DECRET N°2004-013

**portant nomination du Président du conseil de l'Electricité de l'Office de
Régulation de l'Electricité (ORE)**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 98-031 du 20 janvier 1999, portant définition des établissements publics et des règles concernant la création de catégorie d'établissements publics ;

Vu la Loi N° 98-032 du 20 janvier 1999, portant réforme du secteur de l'électricité, notamment en son article 42 ;

Vu l'Ordonnance n° 93-027 du 13 Mai 1993 relative à la réglementation des hauts emplois de l'Etat ;

Vu le Décret n° 76-132 du 31 Mars 1976 relative à la réglementation des hauts emplois de l'Etat et les textes subséquents ;

Vu le Décret N° 99-335 du 5 Mai 1999, définissant les statuts types des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N° 2001-173 du 28 Février 2001, fixant les conditions d'application de la loi N° 98-032 du 20 janvier 1999 portant réforme du secteur de l'électricité ;

Vu le Décret N°2001- 803 du 19 septembre précisant l'organisation et le fonctionnement de l'Organisme Régulateur du secteur de l'Electricité, modifié par le Décret N° 2003-194 du 4 Mars 2003 notamment en son article 7;

Vu le Décret N°2003-007 du 12 Janvier 2003, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2003-008 du 16 Janvier 2003, modifié par le Décret N° 2004-001 du 5 janvier 2004 portant remaniement de la composition des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2003-102 du 11 février 2003, modifié par le Décret N° 2003-1053 du 28 Octobre 2003, fixant les attributions du Ministre de l'Energie et des Mines ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le Décret n°2003-804 du 16 juillet 2003 portant nomination des membres du Conseil de l'Electricité ;

Vu le Procès-verbal d'élection du Président du Conseil de l'Electricité en date du 22 Octobre 2003 ;

Sur proposition du Ministre de l'Energie et des Mines,

En Conseil des Ministres ,

DECRETE :

Article premier : Est nommée Président du Conseil de l'Electricité de l'Office de Régulation de l'Electricité (ORE) : Madame ANDRIANASOLO RAHELARIVAO Aimée

Article 2 : Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des lois sociales, le Ministre de l'Energie et des Mines, le Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Réforme Administrative chargé de la Décentralisation, du Développement Régional et des Communes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 07 janvier 2004

Par le Président de la République

Marc RAVALOMANANA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Jacques SYLLA

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des loix Sociales

ANDRIAMPARANY Benjamin Radavidson

RANJIVASON Jean Théodore

Le Ministre de l'Energie et des Mines

Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Réforme Administrative chargé de la Décentralisation, du Développement Régional et des Communes

RABARISON Jacques H.